

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 24/04/2025
Reçu en préfecture le 24/04/2025
Publié le 
ID : 033-213304850-20250414-DE2025_04_14-DE

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2025

Nombre de Conseillers

<u>En exercice</u> :	19
<u>Présents</u> :	14
<u>Absents excusés</u> :	3
<u>Absents</u> :	2

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, CANTE, CANTIN, CURELY DURAND, FONMARTY, GRANEREAU GUE, GRANEREAU, LAGUILLON, LERUTH, LOREAU, MICHEL, ROSSI.

Absents excusés : MM. BAILLEUX, DUPONT, UGOLINI.
Monsieur DUPONT a donné pouvoir à Monsieur FONMARTY.

Absents : MM. COUEPEL, MOULIERAC.

Secrétaire de séance : Monsieur MICHEL.

Délibération n° 2025.04.14

Objet : Subvention aux associations 2025

Madame la Maire aborde la question de l'octroi des subventions aux associations.

Elle indique que les demandes ont été étudiées par la commission des finances et elle propose en conséquence d'allouer les subventions suivantes pour 2025 :

Art 'Piste.....	1 400 €
Association Plage	300 €
Au poil	300 €
La Boîte à Histoire.....	300 €
Club du 3ème Age.....	300 €
Confrérie de la Lamproie.....	300 €
Eglise Saint-Alexis	1 100 €
Entre deux terres	300 €
F.A.S.T. Jeux de Société	300 €
Gymnastique Volontaire	300 €
STTC.....	500 €
La Tarantella	600 €
Union des Chasseurs	300 €
Zen Attitude	300 €
Association d'Aide à l'Education	894 €
Badminton Castillonnais.....	250 €
Biotope Festival	500 €
Déjantés du coteaux.....	90 €
FCVD	500 €
FNACA.....	50 €
Handball Brannais.....	270 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers	100 €
Judo Club.....	150 €
Parchemins	100 €
U.S. Castillonnaise Rugby	500 €
Rowing-Club Castillonnais	60 €

Envoyé en préfecture le 24/04/2025

Reçu en préfecture le 24/04/2025

Publié le

ID : 033-213304850-20250414-DE2025_04_14-DE

S'LO

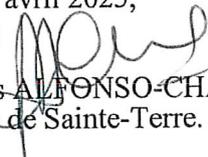
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer aux associations pour l'année 2025 les subventions précitées

Fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le 14 avril 2025,




Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.